

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAGGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

DES TROUBLES DE PARIS.

Depuis longtemps les troubles qui viennent d'affliger la capitale ont éclaté sur d'autres points de la France, et le gouvernement n'a jamais rien fait pour rechercher les causes qui poussaient les ouvriers au désordre, ni pour en prévenir l'explosion.

Sans doute, au fond de ces luttes déplorables que soulève l'antagonisme existant entre les maîtres et les ouvriers, il est une question grave, importante, qu'on ne saurait résoudre à la légère. Mais est-ce à dire qu'il fallait reculer devant les obstacles et maintenir un *status quo* avantageux aux uns, cruel aux autres, et dont les conséquences peuvent devenir fatales à tous ?

Il faut réclamer l'équité pour tous. Maîtres et ouvriers sont également citoyens, ils ont en principe les mêmes droits, mais dans notre organisation sociale, telle que les institutions nous l'ont faite, les uns ont tous les privilèges, les autres toutes les servitudes.

Il ne doit pas en être ainsi ; dans l'intérêt de tout le monde, il faut chercher un remède à l'une des plaies les plus dangereuses de la société, de peur qu'elle n'engendre encore des crises funestes.

La condition de l'ouvrier est généralement misérable. Quelque probe qu'il soit, il n'a point de crédit, il ne peut travailler dans l'indépendance, il est livré pieds et poings liés aux exigences du capitaliste, qui la plupart du temps ne lui accorde pas même un salaire suffisant à ses besoins et à ceux de sa famille, et qui le renvoie selon son caprice. Il serait à désirer au moins que les uns et les autres fussent dans une position indépendante, de manière à pouvoir régler amiablement et pacifiquement leurs intérêts réciproques. Mais la nécessité réduit toujours le plus faible à subir les conditions que lui impose le plus fort.

Il en résulte nécessairement des crises semblables à celle qui vient d'agiter Paris.

Les ouvriers réclament, on leur ferme la bouche. Les maîtres ont le droit légal de s'associer entre eux, les ouvriers n'ont pas le droit de se réunir, de discuter ensemble leurs intérêts, de se coaliser pour obtenir pacifiquement justice. Nous concevons qu'on réprime le trouble et qu'on sévise contre les fauteurs de désordres ; l'intérêt de la société en fait un devoir ; mais l'équité fait également un devoir d'accorder aux ouvriers ce qu'on accorde aux maîtres.

Les ouvriers ont-ils participé à la confection des lois dont ils se plaignent ? Non.

Peuvent-ils modifier les lois faites par les maîtres ? Non. Ils ne sont pas représentés à la chambre ; s'ils demandent à l'être, on les repousse comme incapables d'être leurs représentants, et on leur refuse toutes les réformes qui pourraient leur faire espérer un sort plus supportable.

Certes, nous blâmerons toujours le désordre, et s'ils voulaient nous croire, les ouvriers attendraient avec calme un avenir meilleur. Mais, en vérité, avec la condition qu'on leur a faite, nous concevons que parfois la résignation échappe à ceux qui souffrent et qu'ils n'entendent plus la voix de la raison.

On ne saurait, sans iniquité et sans péril, maintenir un tel état de choses ; il nous apporterait tôt ou tard une révolution.

La classe ouvrière est plus nombreuse que la classe des capitalistes ; elle peut être la plus forte. Quand elle sera fatiguée de souffrir, quand elle désespérera d'obtenir un allègement à ses douleurs, quand elle sera exaspérée par la nécessité qui ne raisonne plus et ne calcule plus le danger, qui peut affirmer qu'elle ne se réunira pas compacte et formidable et qu'elle ne tentera pas d'exiger brutalement et par la force, la justice qu'on aura refusée à de longues et paisibles réclamations ?

Les révolutions politiques si terribles dans leurs conséquences immédiates, quelles que soient les améliorations qu'elles procurent, sont bien moins à redouter que les révolutions sociales, qui bouleversent toutes les positions et remuent l'état jusque dans ses fondements.

Il est donc de toute prudence de prévenir les calamités que l'avenir nous prépare, si nous ne modifions point le présent.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre l'immense problème économique que présente la condition critique des ouvriers dans notre organisation sociale, mais nous croyons pouvoir indiquer la véritable voie, actuellement possible, pour arriver à une solution.

Il faut rendre les moyens d'assurer dans le parlement la défense de ses droits à cette classe déshéritée. Que pourra-t-on craindre, quand à l'exemple des maîtres, elle pourra faire soutenir ses intérêts par des représentants légaux, exposer ses besoins, appeler une enquête impartiale sur sa position et demander des réformes pacifiques et raisonnables ?

Il appartient donc aux ouvriers de pétitionner pour obtenir la réforme électorale, jusqu'à ce qu'on la leur accorde.

Il est du devoir des maîtres d'exiger de leurs mandataires qu'ils fassent à cet égard, progressivement, toutes les concessions que leur semblera permettre l'époque actuelle.

Qu'on y réfléchisse, il vaut mieux des deux côtés s'entendre amiablement que d'avoir recours à la force. La violence appelle la violence, l'injustice appelle l'injustice.

On ne se repent jamais de l'équité.

BULLETIN POLITIQUE.

Les dépêches télégraphiques, publiées par le ministère, annoncent que le commodore Napier a sommé, le 14 août, les autorités égyptiennes d'évacuer la Syrie. Les autorités égyptiennes n'ont tenu aucun compte des sommations du chef de l'escadre anglaise ni de ses proclamations. Jusqu'à présent les populations de la Syrie sont tranquilles, mais les agents de l'Angleterre la poussent, l'excitent, lui promettent des armes et de l'argent ; un corps de plus de 4,000 Turcs se prépare à débarquer sur les côtes.

On annonce qu'à la première nouvelle qu'il a reçue de ces événements, le vice-roi a réclamé la médiation de la France.

Le 26 août, jour où expirait le premier délai accordé au pacha, l'envoyé de la Porte, accompagné des consuls des quatre puissances, s'est rendu auprès de Mohammed-Aly pour lui faire la deuxième notification prévue par le traité du 15 juillet. Le pacha a reçu cette déclaration comme la précédente : il a répondu qu'il ne céderait pas, et il se dispose à se défendre énergiquement.

Les correspondances du Levant rapportent que le commodore Napier a pris douze navires de transport égyptiens, chargés de troupes et de munitions ; une frégate de dix canons a été également prise, sans qu'elle ait fait aucune résistance.

Ces premières hostilités des agents de l'Angleterre sont les préliminaires des mesures coercitives qu'on doit employer contre le vice-roi d'Egypte. Evidemment, c'est une déclaration de guerre.

Les ratifications du traité du 15 juillet n'ont pas encore été échangées, et déjà la politique britannique, méconnaissant le droit des gens, commence les hostilités.

Cependant le pouvoir reste dans l'inaction. Jamais plus grande et plus odieuse lâcheté n'aura déshonoré le gouvernement. Le premier-mars se résigne ignominieusement à accepter les événements qui se préparent. Il accepte la paix à tout prix. Quoi que fassent les puissances signataires du traité de Londres, il sacrifiera à la peur, ainsi que ses prédécesseurs, la dignité et les intérêts du pays.

Oh ! quand donc nous relèverons-nous de cet état de honte et d'humiliation ?

Pendant qu'en Orient on prélude déjà aux hostilités contre notre allié naturel, sans que notre gouvernement ose le protéger, l'Autriche et la Prusse dont le rôle doit être d'occuper les forces de la France, au cas où elle voudrait agir, font toujours des préparatifs menaçants. Les petits princes de la confédération germanique, à l'instigation de l'empereur Nicolas lui-même, embrigadent leurs régiments ; ils échelonnent des corps d'armée sur les bords du Rhin. Manheim est en ce moment le quartier-général d'une armée de 25,000 Badois, Wurtembergeois et Hessois ; un second corps de 15,000 hommes est réuni à Nuremberg. Mayence a un véritable corps d'armée pour garnison. Francfort, Cologne et Coblenz sont inondés de troupes.

Feuilleton de l'Association.

Jean Pacault.

En 1814, on aurait vainement cherché dans tout le faubourg Saint-Germain une femme plus belle, plus aimable, plus distinguée d'esprit et de manières que M^{me} de Mersan.

Il y avait à peine six mois qu'elle était veuve, et déjà quelques prétendants s'étaient présentés, dont les démarches avaient été appuyées par divers membres de sa famille. Mais sa réponse invariable avait déçu toutes les espérances :

— Je suis trop fière du nom que je porte, pour l'échanger contre aucun autre.

La mémoire de M. de Mersan, au surplus, méritait bien cette fidélité. Entré au service à vingt ans, on l'avait vu soldat à Iéna, lieutenant à Eylau, capitaine à Burgos, chef d'escadron à Ratisbonne, colonel enfin à Moscou ; puis, dangereusement blessé à Leipsick, on l'avait à grand'peine ramené à Plombières, où la comtesse l'avait rejoint. Là, retenu pendant quelque temps à la vie par ces soins si tendres, par ces consolations si douces que l'amour seul peut donner, sa blessure se rouvrit tout-à-coup quand il apprit que l'ennemi avait passé la frontière... Heureux encore de fermer les yeux avant d'avoir vu nos dernières espérances déçues, nos derniers défenseurs trahis par la fortune, — et plutôt au ciel qu'ils n'eussent point eu à déplorer d'autres trahisons ! — nos provinces ravagées, la capitale envahie, la France abattue et désarmée !

Chose étrange ! cette résolution si respectable et si sainte qu'avait annoncée M^{me} de Mersan était loin d'obtenir l'approbation générale ; sa propre famille la blâmait hautement. C'est que l'esprit de parti est comme ces instruments d'optique qui, selon la position qu'on leur donne, grossissent ou diminuent les objets, mais ne les font jamais voir dans leurs proportions véritables. Le père de M^{me} de Mersan, M. de Rézicourt, avait depuis trois ans cessé de vivre ; son frère aîné, revenu à Paris à la suite des armées coalisées, semblait regarder la France comme sa conquête, disait nos victoires, en parlant des succès de l'étranger, et l'ennemi, quand il voulait désigner l'armée française, concluait invariablement à la restauration des anciennes mœurs et des anciens droits, et surtout au châtiement des rebelles. A ses yeux,

M. de Mersan, noble comme lui, était pis encore qu'un rebelle : c'était un transfuge ; et, si la fermeté de sa nièce lui avait sur ce sujet imposé silence, elle n'avait pu empêcher néanmoins qu'il n'appelât de tous ses vœux le jour où un nouvel attachement viendrait effacer jusqu'aux dernières traces d'une affection qui, selon lui, entachait la loyauté héréditaire des Rézicourt.

Aussi, quand M. de Rosenthal, jeune officier de l'armée saxonne, beau, spirituel, et passablement fat, et à qui des succès nombreux et éclatants avaient acquis une célébrité qui s'étendait depuis le quai d'Orsay jusqu'à la rue de Babylone, eut laissé entrevoir le désir de plaire à l'aimable veuve ; quand, rebuté par des froideurs dont il n'avait pas l'habitude, il parut renoncer à ses prétentions, M. de Rézicourt, se déclarant tout à coup son allié, lui rendit l'espérance et le courage, et vint à bout de lui ouvrir les portes de l'hôtel de Marsan, que la propriétaire croyait lui avoir fermées pour toujours.

Cependant, M. de Rosenthal était particulièrement odieux à M^{me} de Mersan, et nous ne terminerons pas ce récit sans en dire la cause ; mais elle crut devoir, par déférence pour le chef de sa famille, dissimuler son aversion.

Après tout, se dit-elle, les troupes saxonnes sont déjà rentrées en Allemagne, et le congé qui a permis à M. de Rosenthal de rester à Paris, ne saurait se prolonger. Il suffira donc de gagner du temps. Je ne puis manquer d'en être enfin délivrée.

Par malheur, M. de Rosenthal n'était pas un homme dont on se débarrassât facilement. Sa passion s'était irritée par les obstacles, et la réserve dont M^{me} de Mersan s'était fait une loi avait produit les mêmes effets que le manège de la plus habile coquette. Après avoir flotté pendant quelques semaines entre la crainte et l'espérance, le major résolut de sortir enfin d'incertitude, et se présenta chez M^{me} de Mersan, décidé à risquer le tout pour le tout. M. de Rézicourt, son allié fidèle l'accompagnait. Après quelques moments consacrés à une conversation générale où chacun des interlocuteurs cherchait vainement à surmonter sa préoccupation, le vieux marquis, s'emparant tout à coup d'une brochure nouvelle qu'il trouva sur un fauteuil, alla s'asseoir dans le coin le plus reculé du salon, et parut prendre un si vif intérêt à sa lecture, que la comtesse comprit à l'instant son danger. Le major en effet se rapprocha d'elle, et, parlant à voix basse, il lui débita, avec toute la grâce possible, la petite harangue qu'il avait préparée. Mais nos lecteurs, et surtout nos lectrices, savent trop bien ce que c'est qu'une déclaration d'amour, pour que nous jugions nécessaire de rapporter celle-ci. Quand il eut tout dit, il

se jeta aux pieds de M^{me} de Mersan, déclarant qu'il attendait de sa réponse la mort ou la vie.

La comtesse avait changé plusieurs fois de visage, et au lieu de la satisfaction que la femme la moins coquette éprouve toujours en pareil cas, l'observateur le plus clairvoyant n'aurait pu lire dans ses yeux que de la douleur, de la colère et de la haine. Elle se contenta cependant, et reculant par un mouvement rapide le fauteuil où elle était assise :

— Relevez-vous, je vous en prie, monsieur de Rosenthal.

— Non, madame, répliqua celui-ci, ou du moins pas avant d'avoir entendu mon arrêt.

— Je n'ai point d'arrêt à prononcer, monsieur, je ne suis point une fille à marier, et je n'ai jamais rien dit devant vous ni rien fait, ce me semble, dont vous ayez pu conclure que je fusse disposée à écouter des propositions de mariage. J'avais un époux qui faisait mon bonheur et ma gloire... Il est mort !... Mais l'affection qu'il m'avait inspirée et qu'il méritait si bien n'est pas morte et ne mourra qu'avec moi.

— Ah ! madame, je comprends votre douleur, et je la respecte. Mais des sentiments si nobles peuvent-ils produire un autre effet sur moi, que de redoubler encore mon admiration ? Est-ce ainsi que vous croyez éteindre une passion que vos vertus ont fait naître ?

— Qu'est-ce que cette passion existe en effet, monsieur, et qu'elle soit telle que vous voulez bien le dire, qu'elle s'éteigne ou se perpétue, cela m'importe peu. Je n'épouserai jamais personne ; mais, à coup sûr, vous moins que tout autre.

Le major se releva brusquement, et il était naturel que dans son cœur l'amour déçu eût la place à la vanité blessée. Il sourit avec effort, et s'inclinant d'un air respectueusement ironique :

— Puis-je, sans indiscretion demander à madame la comtesse quels sont mes titres à une si flatteuse préférence ?

M^{me} de Mersan pâlit, ses lèvres se contractèrent, et un trait de flamme jaillit de ses yeux.

— Faut-il donc vous le dire, monsieur ? s'écria-t-elle...

Jusque là, le marquis n'avait rien entendu. Mais ces derniers mots ayant été prononcés tout haut, et avec l'accent de la colère, il jugea que son protégé devait avoir besoin de secours. Il quitta donc sa place, et traversa rapidement le salon. Mais comme il était au milieu, la porte d'entrée s'ouvrit, et le valet chargé d'annoncer parut tout à coup sur le seuil.

— Un homme qui dit se nommer Jean Pacault demande à parler à madame la comtesse.

D'un autre côté, il s'opère de grands mouvements de troupes en Italie, des levées de matelots s'y font sans bruit. A Venise on a triplé le nombre des ouvriers employés à l'arsenal; on y travaille jour et nuit pour compléter l'es-cadre autrichienne croisant dans le Levant.

Cependant des troubles déplorables, depuis quelques jours, agitent la capitale. La question des salaires a continué à remuer les ouvriers de tous les corps d'état. Ils ont abandonné leurs travaux et inondé les rues de rassemblements immenses, mais inoffensifs, qui ont provoqué des déploiements de forces considérables et quelques collisions, il est vrai, peu graves.

Paris a offert pendant plusieurs jours l'aspect d'une ville de guerre. Plus de 50,000 hommes étaient sur pied; il y avait des postes partout, des piquets partout, des vedettes partout. Mais l'insurrection, dont le pouvoir s'est cru menacé, n'a pas paru. Maintenant tout est tranquille.

Toutefois, en admettant, ce qui est encore bien loin d'être un fait accompli, que tous les ouvriers se résignent à retourner à leurs travaux, il est à craindre qu'ils n'aient pas dit leur dernier mot. Si on n'examine pas leurs réclamations, si on ne satisfait pas celles de leurs prétentions qui peuvent être justes, si, en un mot, on ne leur témoigne d'une façon ou d'une autre, le désir, sinon de faire cesser, au moins de diminuer leurs souffrances, l'agitation et les désordres qui ont si tristement éclaté ces derniers jours pourront se renouveler encore. C'est au gouvernement à rechercher ce que son intérêt et celui de la société lui commandent.

Il n'y a pas que Paris qui soit plongé dans le trouble. La reine-régente d'Espagne, ayant reconstitué son ministère, avec des hommes du parti rétrograde, Madrid a été vivement agité dans la journée du premier septembre. La force armée est descendue dans la rue, des coups de feu ont été tirés: la garde nationale a combattu la troupe, dont quelques bataillons ont fait cause commune avec la population et crié: *vive la constitution!* Plusieurs courriers ont été envoyés dans les provinces; il en est aussi parti un pour Valence pour instruire la reine de la situation de la capitale. Lisbonne est maintenant tranquille.

Conseil municipal de Nevers.

Séance du 5 septembre.

Sont absents, MM. Leblanc-Laborde, de Montcorps, Hugon, Comoy, Thibord, Manuel, de Létiang, Lenoble, lesquels ont fait parvenir au conseil les motifs de leur absence.

Sur la lecture du procès-verbal de l'avant-dernière séance, M. le général Pélecier, présente des observations qui ne sont point contrédites.

A la lecture du procès-verbal de la dernière séance, une discussion s'engage sur le vote de l'indemnité Mativet et la décision du conseil est maintenue.

M. Lemoine rapporteur de la commission des finances a la parole pour la lecture de son rapport.

Le budget supplémentaire est adopté.

La discussion du budget principal est ajournée à la séance du 15 courant, pour permettre aux membres du conseil de venir en prendre connaissance à la mairie où il restera à leur disposition.

M. Robert, rapporteur de la commission du pavage, conclut en faveur de la réclamation des entrepreneurs. Après une courte discussion, la question est ajournée.

Le conseil adopte les conclusions de la commission des indemnités de pavage dues aux propriétaires de la rue des Fangeats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les patriotes de la Nièvre méprisent assez les aménités de l'*Echo de la Nièvre* pour ne pas toujours daigner répondre pour leur compte.

— Madame la comtesse n'y est pour personne, répondit avec pré-épliation l'officier marquis.

Mais Mme de Mersan, prenant aussitôt la parole :

— Vous vous trompez, mon oncle, j'y suis pour tout le monde; et quand je n'y serais pour personne, j'y serais encore pour M. Pacault.... Faites entrer.

— C'est donc à nous de lui céder la place... Venez, mon cher major.

Le vieux gentilhomme se dirigea vers la porte; mais sa nièce ne faisant aucun mouvement pour le retenir, il s'arrêta de lui-même.

— Ce M. Pacault, reprit-il, est sans doute un personnage important?

— C'est, depuis un mois un de mes fermiers....

— Ah! ah!

— C'est, en outre, un des hommes pour qui j'ai le plus d'estime, et celui à qui je dois le plus de reconnaissance.

— Vous m'inspirez, ma nièce, un désir vivement de connaître monsieur... monsieur... Comment dites-vous?

— Monsieur Pacault.

— Monsieur Pacault... Je tâcherai de retenir ce nom là. Asseyez-vous, monsieur de Rosenthal; nous sortirons ensemble.

Ce qui, de la part de M. de Rézicourt, n'était que de la taquinerie, de la part du major, et dans sa position, ressemblait beaucoup à de l'impertinence; mais nous avons déjà dit que la fatuité n'était pas son moindre défaut. Il prit donc un siège à côté du marquis, très-disposé à se venger de sa déconvenue sur un homme dont Mme de Mersan paraissait faire tant de cas. Celui-ci parut en ce moment même.

Sa grande taille et toutes les proportions de son corps annonçaient une vigueur peu ordinaire. Ses traits n'étaient ni distingués, ni même agréables; son visage, bruni par le soleil, était sombre, et le marquis en trouva l'expression farouche. Il y avait dans son regard ce mélange de fermeté et de finesse qui caractérise le vieux soldat. Il était jeune, pourtant; mais, pendant les dix années qui venaient de s'écouler, on avait tant vécu, et surtout les militaires! Il était jeune, mais l'usage du casque l'avait rendu chauve. Son costume, qui n'était encore qu'à demi-campagnard, une large moustache, une croix-d'honneur et une jambe de bois complétaient l'ensemble de cette figure singulière, dont le type, effacé aujourd'hui, ne se retrouve plus guère que dans les tableaux d'Horace Vernet ou de Vigneron.

— Prenez un siège, monsieur Pacault, lui dit la comtesse, et

restez aujourd'hui à dîner: demain matin, nous parlerons de nos affaires.

Pacault s'inclina et obéit: mais l'une de ses jambes était, nous l'avons dit, peu flexible: son pied, ou plutôt le morceau de bois arrondi qui lui servait de pied, glissa tout à coup, et il tomba à côté de la chaise où il avait cru s'asseoir.

Un double éclat de rire partit du divan où le marquis et son acolyte s'étaient étendus, pendant que la comtesse, s'élançant avec effroi vers Jean Pacault; mais celui-ci était déjà debout.

— Pardon, madame la comtesse. Il est difficile, quand on n'a plus qu'une jambe, de garder toujours son à-plomb: mais ce n'est rien du tout, et je ne me suis pas fait assez de mal pour que ces messieurs soient dans le cas de rire aussi fort.

— Ces messieurs ont tort, mon cher Pacault, et ils me mettent dans la nécessité de vous faire des excuses.

— Comment cela, ma nièce? Il me semble que vous ne devez accuser que vous-même de ce qui vient d'arriver. Vous saviez bien que monsieur... Pacault n'a pas l'habitude de marcher sur du parquet.

— Mon oncle, vous vous exprimez avec une légèreté dont vous vous repentez, j'en suis certaine, quand vous connaîtrez de quelle manière M. Pacault a perdu la jambe.

— Qu'à cela ne tienne! je serai charmé de l'apprendre, en vérité.

— Eh bien! mon cher Pacault, voulez-vous conter à mon oncle l'histoire de votre malheur?

Pacault, sans doute, avait des raisons particulières pour ne pas se faire prier, car il reprit à l'instant même :

— Mon malheur, ce n'est pas ma jambe! et j'aurais bientôt fait de donner celle qui me reste, si en échange on pouvait me rendre mon colonel! C'était donc l'année dernière... et le dix-huit octobre!... En prononçant avec une solennité affectée ces derniers mots, Pacault fixa un regard sévère sur le major, qui se troubla visiblement.

— Nous nous battions autour de Leipzig depuis trois jours, et, mordieu! je peux dire que nous l'avons bien défendu! Nous aurions pu continuer comme ça long-temps encore, et qui sait comment ça aurait fini? Nous étions bien en train, et le petit caporal était là! Mais, par malheur, il avait comploté sur les Saxons! Tout d'un coup, patatras!... voilà un bruit d'enter qui éclate à notre gauche, et, dans notre division, des rangs entiers qui tombent les uns sur les autres

Cependant, il est de notre devoir de défendre contre ses calomnies nos co-régionnaires absents.

Le correspondant de la feuille ministérielle, sans doute un écrivain de ruelle, employé dans l'officine de la rue de Jérusalem, si on en juge par son style, attaque violemment M. Degouve-Denuncques rédacteur du *National* et correspondant des journaux démocratiques.

Il prend pour texte, en le travestissant, le toast prononcé au banquet de Châtillon par ce patriote dévoué, dont il se plaît à méconnaître les titres et les qualités, et il lui prête un langage absurde pour se donner le plaisir gratuit de le tourner en ridicule.

Il n'y a qu'un seul mot à répondre à ses platitudes, c'est d'engager les lecteurs impartiaux à lire, s'ils en ont le courage, la note du correspondant de l'*Echo de la Nièvre* et à la comparer avec le toast patriotique de M. Degouve-Denuncques publié par le *National*, dans le compte-rendu du banquet de Châtillon; ils trouveront l'écrivain ministériel en flagrant délit de calomnie.

Nous concevons que l'*Echo de la Nièvre* fasse son métier de diffamer les adversaires du pouvoir qu'il encense éternellement; mais au moins devrait-il montrer, dans son intérêt même, plus de réserve et de pudeur.

Prison de Nevers.

Le voiturier cellulaire n° 4, a pris à son passage à Nevers, 11 prisonniers qu'elle conduit à Fontevault. Ce sont les nommés Berger, Jean, condamné par la cour d'assises à 4 ans de prison, pour vol.

Geanroux, Jean; Pasquet Hyppolite; Sarbug, Isaac; et André Nicolas, condamnés par la cour d'assises, à 2 ans de prison, pour vol.

Grignon, Jean, et Michon, Louis, condamnés à 2 ans de prison par la cour d'assises, pour rébellion à Decize.

Roulinat, Jean, condamné par la cour d'assises à 15 mois de prison pour escroquerie.

Durand, Mathurin, condamné à 10 ans de prison, par la cour d'assises, pour attentat à la pudeur.

Blanchet, Charles, condamné par la cour d'assises à 2 ans de prison pour faux en écriture privée.

Il restera ouvert au secrétariat général de la Préfecture, pendant 20 jours, un registre destiné à recevoir les observations de citoyens, sur le projet de reconstruction de la route royale n° 7, de Paris à Antibes, entre Pougues et Nevers, par les vallées de Garchizy et du Four-de-Vaux. Ce registre sera clos le 26 septembre courant, à 4 heures du soir. Les personnes qui auraient à faire des dires, sont invitées à se présenter avant l'expiration de cette époque.

Le bulletin des lois, partie supplémentaire, reçu à la chancellerie le 31 août 1840, contient sous le n° 15,745 l'ordonnance suivante.

Art. 1^{er}. Le procès verbal en date du 24 juin 1839, clos le même jour, constatant la délimitation de la forêt domaniale de Venilles (Nièvre), dans la partie contiguë à un bois appartenant au sieur *Couturier*, est approuvé.

Art. 2. Les quatre arbres qui se trouvent sur la ligne de démarcation, seront vendus en la forme des menus marchés, pour le prix en être partagé par la moitié entre l'Etat et le sieur *Couturier*, et en remplacement de ces arbres, il sera ouvert, sur toute la longueur de la ligne de séparation des deux propriétés, un fossé mitoyen et contiguë dont les frais seront supportés en commun.

Le conseil-général du Cher a voté une somme de 13,050 fr. pour la confection de la route n° 12 de la Chapelle à Nevers.

On nous assure positivement que le gouvernement vient de donner des ordres à la fonderie royale de Nevers, pour la confection immédiate de six cents canons desti-

restez aujourd'hui à dîner: demain matin, nous parlerons de nos affaires.

Pacault s'inclina et obéit: mais l'une de ses jambes était, nous l'avons dit, peu flexible: son pied, ou plutôt le morceau de bois arrondi qui lui servait de pied, glissa tout à coup, et il tomba à côté de la chaise où il avait cru s'asseoir.

Un double éclat de rire partit du divan où le marquis et son acolyte s'étaient étendus, pendant que la comtesse, s'élançant avec effroi vers Jean Pacault; mais celui-ci était déjà debout.

— Pardon, madame la comtesse. Il est difficile, quand on n'a plus qu'une jambe, de garder toujours son à-plomb: mais ce n'est rien du tout, et je ne me suis pas fait assez de mal pour que ces messieurs soient dans le cas de rire aussi fort.

— Ces messieurs ont tort, mon cher Pacault, et ils me mettent dans la nécessité de vous faire des excuses.

— Comment cela, ma nièce? Il me semble que vous ne devez accuser que vous-même de ce qui vient d'arriver. Vous saviez bien que monsieur... Pacault n'a pas l'habitude de marcher sur du parquet.

— Mon oncle, vous vous exprimez avec une légèreté dont vous vous repentez, j'en suis certaine, quand vous connaîtrez de quelle manière M. Pacault a perdu la jambe.

— Qu'à cela ne tienne! je serai charmé de l'apprendre, en vérité.

— Eh bien! mon cher Pacault, voulez-vous conter à mon oncle l'histoire de votre malheur?

Pacault, sans doute, avait des raisons particulières pour ne pas se faire prier, car il reprit à l'instant même :

— Mon malheur, ce n'est pas ma jambe! et j'aurais bientôt fait de donner celle qui me reste, si en échange on pouvait me rendre mon colonel! C'était donc l'année dernière... et le dix-huit octobre!... En prononçant avec une solennité affectée ces derniers mots, Pacault fixa un regard sévère sur le major, qui se troubla visiblement.

— Nous nous battions autour de Leipzig depuis trois jours, et, mordieu! je peux dire que nous l'avons bien défendu! Nous aurions pu continuer comme ça long-temps encore, et qui sait comment ça aurait fini? Nous étions bien en train, et le petit caporal était là! Mais, par malheur, il avait comploté sur les Saxons! Tout d'un coup, patatras!... voilà un bruit d'enter qui éclate à notre gauche, et, dans notre division, des rangs entiers qui tombent les uns sur les autres

nés au service de la marine. Les travaux vont commencer aujourd'hui et se continueront jour et nuit. De nombreuses commandes de projectiles de toute espèce auraient aussi été faites par le gouvernement dans les forges de Torteron (Cher), et Vandenesse (Nièvre). A cette occasion un nouveau capitaine d'artillerie a été attaché à la sous-inspection des forges de l'arrondissement, dont le chef-lieu est à Nevers.

Un déplorable accident est arrivé dans la ville de Bourges, la nuit du jeudi au vendredi. M. Salmon, marchand de fers à Bourges, et M. Manigot aîné, mécanicien de Nevers, occupé en ce moment à monter la soufflerie de l'établissement des fonderies et forges de Bourges, revenaient, vers minuit, en voiture découverte, des forges de Rozières, où M. Manigot avait été appelé pour des travaux de son art. Arrivés rue des Urbets, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, où loge M. Manigot, ils firent descendre un jeune ouvrier qui les avait accompagnés, et M. Manigot s'apprêtait à en faire autant, lorsque M. Salmon l'engagea à l'accompagner jusque chez le loueur de chevaux. Malheureusement M. Manigot y consentit. Ils continuèrent leur chemin, et arrivés au coin de la rue des Cordeliers et des Ponts-de-Paris, détour fort dangereux, ils accrochèrent une borne, la voiture fut renversée et traînée par le cheval un espace assez long.

M. Salmon, enveloppé dans son manteau, n'ayant pu s'aider des bras, a été horriblement maltraité; M. Manigot, quoique ayant un bras cassé et une très-forte contusion à la cuisse, parvint à le dégager des débris de la voiture sous lesquels il était engagé. Des voisins étant arrivés à leur secours, on les a transportés à leur domicile. MM. les docteurs Cambournac et Jumigny leur ont donné de prompts secours. M. Manigot se trouve dans un état assez satisfaisant pour sa position; mais celui de M. Salmon laisse malheureusement peu d'espoir. (*Gazette du Berry*)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Affaire Laffarge.

Les débats de ce triste drame ont commencé devant la cour d'assises de Tulle le 3 septembre, en présence d'un auditoire immense.

Les membres de la famille de Mme Laffarge prennent place devant le banc des avocats.

M^e Corali est dans la salle en robe d'avocat. Il a reçu de Mme Laffarge mère, l'autorisation de se porter partie civile, si la défense s'attaque à la famille de la victime.

M^e Paillet est chargé de la défense de l'accusée.

Celle-ci est vêtue de deuil, sa tête est couverte d'un chapeau et d'un voile noir. Il est difficile de voir une figure plus pâle et plus malade; ses yeux profonds et fatigués, ses lèvres décolorées, indiquent combien cette frêle organisation a éprouvé d'amères émotions. Tous les yeux sont fixés sur elle avec une attention pénible; elle n'en paraît pas visiblement émue.

Après avoir déclaré le jury légalement constitué, M. le président interroge l'accusée sur ses noms et prénoms.

L'accusée déclare s'appeler Marie Capelle, veuve Laffarge, née à Paris, âgée de 24 ans, propriétaire habitant le Glandier.

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'avocat général prend la parole en ces termes :

Il y avait au Glandier une honnête famille, composée d'une vieille femme, pauvre femme menacée de tant de douleurs! Elle avait un fils qui lui était tendrement attaché; il n'avait pas reçu une éducation brillante, mais il était bon, généreux, disposé à aimer tendrement. Il avait appliqué toutes les facultés de son esprit à des travaux sérieux et utiles. Maître de forges, tout en lui tendait au progrès de son art; ses jours et ses nuits étaient consacrés au travail. Voilà la position de Laffarge. Oublierai-je de dire qu'il avait une sœur, malheureuse femme à qui les douleurs ne ont pas manqué aussi, et qui depuis lors a pu entendre de bien horribles accusations. Voisins, paysans, ouvriers, toute la contrée était vouée de cœur à cette honorable famille.

En 1839, une cruelle fatalité vint s'appesantir sur elle. Privé d'une première femme, Laffarge sentit bientôt le besoin de nouvelles affections. Il avait une fortune immobilière considérable, et son industrie nécessitait d'importants capitaux. Un mariage pouvait lui venir en aide; Laffarge s'adressa à des personnes honorables, très-honorables. M. Gautier, député, fit, à plusieurs reprises, de grands et inutiles efforts pour lui faire contracter une union convenable. Cependant Laffarge, de plus en plus excité par la solitude de son habitation et par

comme des capucins! C'étaient les Saxons qui avaient passé à l'ennemi, avec quarante pièces de canon, et qui, de la position où l'empereur les avait placés, tiraient sur nous, sans avoir seulement crié: gare! L'épreuve était rude. Nos bataillons plièrent, plusieurs furent tout-à-fait rompus, et l'ennemi s'avança en masse pour compléter la déroute. Nous n'étions pas mieux traités que les autres, mais nous étions toujours en ligne, fixes et immobiles, parce que le troisième de carabiniers, voyez-vous, n'en était plus à apprendre ce que c'est qu'un boulet de canon. Notre colonel qui, tout en fumant son cigare, voyait la colonne ennemie s'allonger et nous présenter le flanc, disait de temps en temps, en retournant la tête: Sacrebleu! est-ce que l'ordre de charger n'arrivera pas? Il l'aurait attendu long temps! Notre pauvre général Delmas ne donnait plus d'ordres, vu qu'un boulet venait de le couper en deux. Mais partout où il y avait du danger, on était sûr de voir arriver bientôt Napoléon. Il ne tarda guère, et comme le colonel lui tira son chapeau: — Qui êtes-vous? lui dit-il — Il le connaissait bien, mais c'était une frime. — Sire, dit l'autre, je suis le colonel Mersan. — Ça n'est pas possible: le colonel Mersan ne resterait pas tranquille à recevoir de la mitraille, pendant que l'ennemi fait une marche de flanc devant son front!... — Mordieu! à cette seule parole du petit homme, si vous aviez vu tout le régiment détalé, et tomber sur les Saxons!... Et comme on tapait dessus!... Ils en eurent bientôt assez. Je vous réponds qu'ils n'ont pas demandé leur reste! Mais n'importe! c'est encore nous qui étions les plus à plaindre: quand vint le moment de nous rallier et de reprendre position nous n'avions plus qu'un chef-d'escadron pour nous commander. Le colonel avait une balle dans l'épaule!...

Le lendemain, ce n'était plus ça: il fallut battre en retraite, et notre régiment fila quand son tour fut venu! Mais moi, je me dis: Que va devenir le colonel? Il faut vous dire qu'il avait eu pour moi des bontés particulières; quand il y avait du danger quelque part, c'est toujours moi qu'il y envoyait de préférence, ce qui fait que j'ai la croix d'honneur, et que j'avais été désigné pour passer sous-lieutenant. Au lieu donc de partir avec les autres, j'allai à l'ambulance. L'ordre avait été donné de diriger les blessés sur l'avant-garde; mais ces ordres-là, ne s'exécutent jamais qu'à moitié. Beaucoup avaient été plantés là, et mon colonel était du nombre; il n'avait pas seulement été pensé! — Te voilà donc, mon bon Pacault, me dit-il, où est le régiment? — Parti, mon colonel. — Et pourquoi n'es-tu pas avec les autres? — Moi? c'est différent, je ne m'en irai pas sans vous.

ses habitudes d'attachement, à chercher les douceurs d'un nouvel hymen, partit pour Paris. Là, il dut payer un honteux tribut aux mœurs de notre époque.

Il fut mis en contact avec un individu, agent matrimonial, le sieur de Foy, dont l'espèce d'industrie consiste à mettre en rapport les personnes qui veulent contracter des alliances. Le sieur de Foy, nous devons le croire, était chargé par des membres de la famille de Marie Capelle, de faciliter son union; cette jeune fille possédait une petite fortune, 40,000 fr. de capitaux, et le tiers d'une propriété rapportant 3,000 fr. de rentes. Je crois donc pouvoir estimer, sans me tromper, la fortune de Marie Capelle à 80,000 fr. Laffarge fut par de Foy mis en contact avec la famille Garat. Peu de temps s'était écoulé, le mariage était contracté, et les deux époux partaient pour le Glandier. Pendant ce trajet, aucun indice d'une tempête prochaine ne vint révéler à Laffarge ce qu'il avait à craindre. Arrivé au Glandier le 5 août, on se figurait difficilement avec quels transports l'épousée fut reçue dans sa nouvelle famille. Toutes les dispositions en rapport avec l'état de fortune de Laffarge avaient été prises, pour mettre l'appartement du jeune ménage sur un pied convenable. A peine entrée dans sa nouvelle habitation, Marie Capelle demanda à se retirer dans son appartement. On s'empressa de l'y introduire, et comme elle en avait marqué elle-même le désir, on la laissa seule. A peine cette femme a-t-elle pénétré dans le sanctuaire de cette famille, qu'elle se renferme, et alors il lui vient l'idée d'écrire une lettre que l'on nous accuse à tort, je ne crains pas de le dire, d'avoir qualifiée durement. La voilà donc seule livrée à elle-même, dans ce manoir de Glandier, méditant sur sa position. Elle vous dira, elle l'a déjà dit, que frappée d'épouvante pour l'état délabré de cette habitation qu'on lui avait présentée peut-être sous de trop brillantes couleurs, elle écrivit à son mari la lettre insensée dont je vais vous donner lecture. (Voir cette lettre dans l'Association du 6 septembre)

Voilà, messieurs, continue l'orateur, d'étranges sentiments chez une femme qui vient de s'allier à une famille et qui en a déjà éprouvé l'affection. Sans parcourir la série des faits pour les combiner dans votre pensée, il faudra toujours et toujours revenir à cette lettre; c'est la clé des mystères qui vont vous être exposés.

Quelle chose de plus extraordinaire s'accomplit: l'accusée fait résonner aux oreilles de son mari les moindres et d'empoisonnement comme elle dirait quelque chose de tendre. Tout à l'heure elle va prendre un tout autre langage. Quelle fut la position du malheureux Laffarge, si tendre, si bon, si généreux! Que faire? laisser partir cette femme? Mais cette femme n'est plus Marie Capelle, c'est M^{me} Laffarge, et M. Laffarge l'aime. Que faire?

Le malheureux mari s'adressa à Chevreau, l'un de ses amis, lui exposa sa position, sollicita ses conseils. Chevreau se mit en contact avec ce caractère ardent, impétueux. Soit qu'il nourrît l'espérance de faire rentrer cette femme en elle-même, soit qu'elle hésitât à faire connaître à son ami tout l'étendue de son malheur, il mit tout en œuvre pour amener une conciliation. Non, dit-il, il ne faut pas laisser partir cette femme; c'est un membre de votre famille, vous lui devez protection; ayez pour elle tous les égards. Vous Laffarge, dépouillez-vous de cette enveloppe inculte et grossière; parlez-lui un langage plus délicat, plus en rapport avec son éducation et les habitudes des sociétés au milieu desquelles elle a vécu.

Ce ne furent pas là les seuls efforts de ce généreux ami. Il employa tous les moyens possibles pour calmer l'irritation de l'épouse, et, prodige! soit qu'il eût réussi, soit que Marie Capelle eût déjà médité le crime qu'elle a commis depuis, il s'opéra en elle une transfiguration subite. Peu à peu elle parut accorder à son époux l'affection qu'elle lui avait si formellement refusée: elle ne tarda même pas à lui prodiguer les soins les plus affectueux. Avec cette nouvelle manière d'être, le bonheur et la joie s'introduisirent dans la famille. Combien nous allions être heureux, disaient-ils tous, et cependant quelques doutes restaient encore! Cette malheureuse famille comprenait qu'on ne passe pas ainsi sans transition de l'irritation à un calme complet, et cependant la conduite de Marie Capelle devint si mesurée, qu'elle endormit bientôt tous les doutes.

Après quelque temps de bonne harmonie, Mme Laffarge éprouva tout à coup une maladie réelle ou feinte. Toute la famille, son mari surtout, s'empressa autour d'elle, l'environna de soins et d'affection. Touchée de ses attentions, du dévouement complet qu'avait montré Laffarge, l'accusée déclara qu'elle voulait faire son testament, et légua tout ses biens à son mari. Ce bruit vint aux oreilles de M. Laffarge, il en fut vivement touché et résolut d'imiter la générosité de sa femme. Il fit également un testament par lequel il l'instituait sa légataire universelle. Ce testament obtenu, la malade recouvra bientôt la santé, et par une raison qu'elle nous expliquera sans doute, cette pièce fut envoyée à Me Legris, notaire à Soissons.

Voilà donc cette famille réconciliée, calme, heureuse. Laffarge, je vous l'ai dit, s'occupait de donner le plus de développement possible à son industrie; il venait de découvrir un procédé qui devait avoir pour lui les plus grands résultats. La nature de ce procédé fut confiée à M^{me} Laffarge; il fut convenu qu'on demanderait un brevet d'invention. La question parfaitement étudiée, il fut reconnu que de grands bénéfices étaient possibles, et M^{me} Laffarge, se livrant aux calculs de ces bénéfices, les évaluait à 30, 40 et même 50,000 fr.

Nous arrivons, messieurs, à un autre ordre de faits. On était au mois de décembre. Laffarge partit pour Paris, à l'effet de demander un brevet qu'il obtint.

Ici se place un fait de la plus haute gravité. M^{me} Laffarge conçoit le désir d'envoyer son portrait à son mari. M^{me} Laffarge, par des sentiments qu'on s'expliquera difficilement, voulait envoyer ce portrait à Paris, quoiqu'il ne fût pas complètement achevé, et quoique le retour de Laffarge fût prochain. Une autre idée frappe en même temps l'imagination de cette femme: ce n'est pas seulement un portrait qu'elle veut envoyer, ce sont aussi des gâteaux. La famille est étonnée; mais avec des habitudes romanesques on explique tant de choses! Pour ajouter au plaisir que doit naturellement ressentir Laffarge en recevant un présent de sa femme, M^{me} Laffarge demande à sa belle-mère de pétrir de ses mains ces gâteaux et d'annoncer ce fait à son fils par un billet.

— Tu as tort, Pacault. — Tort ou raison, ce sera comme ça, mordieu. — Vous en avez encore assez de force pour vous tenir sur mes épaules? — Pêtu-êre. — Eh bien! ne perdons pas un moment. L'ennemi nous presse. N'entendez-vous pas la fusillade dans les faubourgs?

J'eus beau faire, il était déjà trop tard. Pendant que je courais à travers les rues, et vous sentez qu'un pareil fardeau devait me donner du jare! il tua à coup l'entends un bruit épouvantable, et je sens la terre trembler sous mes pas. — Hum! hum! dis-je en moi-même, il y a du nouveau! — Je n'en connais que plus vite, comme de raison. En arrivant sur le boulevard qui longe la rivière, je vis enfin de quoi il s'agissait il n'y avait plus de pont. Merci! et, sur le bord de l'eau, les voitures, les canons, la cavalerie, l'infanterie qui s'entassaient pêle-mêle... C'était une cohue, un désordre, un va-et-vient... Je me dis tout bas: Pacault, mon garçon, ne perd pas la tête; le salut de ton colonel en dépend.

Il n'y avait plus qu'un moyen de passer: c'était de se mettre à la nage... et, à ce propos, je vous dirai que je ne vois pas pourquoi on n'apprend pas au soldat à nager comme à faire l'exercice... Mais ça, c'est l'affaire des chefs; ça ne me regarde pas. Moi, du moins, je n'étais pas comme les autres. La Seine, à Paris, ne m'arrêterait pas: vous jugez que la rivière de Leipzig ne m'embarassait guère. Mais c'était mon colonel, qui ne pouvait pas s'aider. C'est égal je fais demi-tour et je suis le cours de l'eau l'espace de deux cents pas pour éviter un peu l'encombrement; puis je m'arrête, et trouvant une planche d'une grandeur convenable, j'y étendis le pauvre homme et je l'y attachai de mon mieux. Il avait presque perdu connaissance et se laissait manier comme un paquet. Tout à coup, au moment où j'allais le mettre à flot, paf! pif paf! et des hurra!... Je me retourne: c'étaient encore ces gendres de Saxons, qui avaient traversé le faubourg et qui venaient sur nous, avec un officier à cheval qui caracolait à leur tête... quelque chose comme un major. Ils étaient encore loin: il n'y avait pas de mal à les retarder un peu; et puis, mordieu! en les voyant, le sang m'avait monté à la figure, et je n'étais pas fâché de leur faire mes adieux. Je prends donc ma carabine, j'ajuste mon farceur d'officier, et pan!...

— Comment! c'était vous? s'écria en ce moment M. de Rosenthal.

Ces faits se passaient le 14 décembre. Ces gâteaux sont portés dans la chambre de M^{me} Laffarge, où elle se prépare à les placer dans la caisse.

Remarquez bien, messieurs, tous ces faits, qui sont de la plus haute gravité. La caisse ainsi préparée, un domestique chargé de la déposer à la diligence part pour Uzerches. Je dois vous dire que les gâteaux qui avaient été préparés étaient de tout petits gâteaux un peu allongés, d'une pâte sans consistance; du moins cela résulte des dépositions de toute la famille et de celle de M^{me} Laffarge elle-même.

Laffarge charge un domestique de son hôtel de retirer le contenu de la caisse. Eh bien! dans cette caisse ne se trouvent pas les petits gâteaux appelés choux, on y trouve un seul gâteau semblable aux galettes qu'on avait l'habitude de préparer au Glandier. Tout cela est vrai, tout cela sera prouvé. Laffarge, plein de joie en voyant le portrait de sa femme, dit au domestique: « C'est ma femme qui me fait ce cadeau... » Prenant ensuite un morceau de la croûte il le mange, et dans la nuit il éprouve de vives coliques.

Voilà, messieurs, ce qui se passait à Paris le 18 décembre. Voyons ce qui, à une époque correspondante, se passait au Glandier. Laffarge écrit à sa femme qu'il est atteint de nombreux vomissements. Celle-ci déclare à la famille que son mari souffre d'une migraine, et qu'elle est décidée à partir si l'indisposition venait à progresser. Chaque jour elle attend les nouvelles avec impatience; elle demande l'état des veuves dans le pays, elle s'informe de la longueur du deuil.

Cette première série de faits si graves n'est cependant que le préambule de l'accusation, préambule destiné à nous faire juger la moralité de l'accusée.

Laffarge revient de Paris; il arrive souffrant au Glandier, le 5 janvier. Sa femme va au devant de lui; elle lui prodigue ses soins. Le soir, on apporte dans la chambre de Marie Capelle les débris d'une volaille garnie de truffes; Laffarge, excité par sa femme, mange quelques-unes de ces truffes; son indisposition redouble. Depuis cette soirée, il a été constamment accablé de souffrances, et il a expiré le 14 janvier, après une agonie de 9 jours.

Voilà donc, messieurs, Laffarge malade; l'accusée lui prodigue les soins les plus affectueux et les plus constants; elle veut, en quelque sorte, s'arroger le droit exclusif de soigner son mari. De là, des luttes avec M^{me} Laffarge mère, dont le médecin fut témoin. Ce médecin n'avait pas reconnu les symptômes de l'empoisonnement. A qui aurait-il pu, en effet, attribuer une pareille tentative? Comment un honnête homme pourrait-il être empoisonné au sein de sa famille? Il a fallu, croyez-le, une montagne de preuves pour provoquer l'accusation.

Pendant le séjour de Laffarge à Paris, Marie Capelle s'était procurée de l'arsenic; elle donnait pour prétexte le désir d'empoisonner des rats incommodes. Le 5 janvier, elle parvient à obtenir, pour un nouvel achat d'arsenic, une ordonnance du médecin en prétextant une maladresse de la part de ses domestiques dans la préparation des boulettes destinées aux rats.

Messieurs, voilà bien de l'arsenic; Marie Capelle en avait, d'après sa lettre, en arrivant au Glandier; elle en demande le 5 janvier; elle en obtient encore le 10 janvier.

Ici se placent des faits qui ont plus de rapport avec la malheureuse catastrophe du 14 janvier. M^{me} Laffarge prodigue tous ses soins à son mari, et elle a la manie d'introduire de la poudre blanche dans tous les breuvages du malade. Lait de poule, poudre blanche; eau panée, poudre blanche! Pour des raisons qu'elle expliquera sans doute, elle avait fait acheter de la gomme arabique et en mêlait, disait-elle à toutes les potions.

Le 11 janvier des faits plus graves se reproduisent. M^{me} Boffière, sœur de M. Laffarge, prépare un lait de poule pour Marie Capelle. Laffarge témoigne le désir de partager le lait de poule de sa femme; il était fini, on en fait un autre; lorsqu'il fut préparé, Laffarge se trouvait endormi; ne voulant pas le réveiller, on prit des précautions pour que le lait de poule ne se refroidît pas. Quelques instans s'étaient à peine écoulés, lorsque la femme de chambre vint prendre le lait de poule et le porte sur la table de nuit de sa maîtresse. La demoiselle Brun couchait dans la même chambre que M^{me} Laffarge; elle la vit mêler à ce lait de poule une poudre blanche et la délayer avec ses doigts. M^{me} Laffarge mère étant entrée dans ce moment-là, M^{me} Laffarge chercha à lui cacher ce qu'elle venait de faire.

Mlle Brun, étonnée, demanda à M^{me} Laffarge ce qu'elle avait mis dans la potion; celle-ci répondit qu'on y avait mis de la fleur d'orange; Mlle Brun ayant insisté, l'accusée ne fit aucune réponse.

On porta le lait de poule à Laffarge qui refusa d'en boire. Mlle Brun, venue dans l'appartement du malade, examina le vase et découvrit à sa surface une substance blanche non dissoute. Le médecin, consulté, déclara que c'était de la chaux ou du blanc d'œuf.

Dependant l'attention était éveillée; on fit un autre lait de poule, on y introduisit du sucre, de la chaux et différentes autres substances; mais le même phénomène ne se reproduisit plus. Le même jour, M^{me} Laffarge mère, au moment où elle donnait des soins à son fils, vit Marie Capelle délayer dans une cuillère une matière blanche, et la présenter ensuite à son mari. M^{me} Laffarge mère se précipita et voulut empêcher son fils d'avaler; mais il n'était plus temps. Le breuvage administré, M^{me} Laffarge prit la cuillère qui l'avait contenu et l'esquaya avec une extrême attention.

Le même jour, on prépara une panade à son mari. Marie Capelle donna de cette panade à son mari. Ah! Marie, s'écria-t-il, cela me brûle le gosier. Mlle Brun s'étonnant de cette exclamation, Marie Capelle lui répondit froidement: Cela ne m'étonne pas, on donne du vin à un malade qui souffre d'une inflammation.

Le soir du même jour, M^{me} Laffarge prépara une nouvelle boisson. Mlle Brun vit introduire une poudre blanche; elle remarqua l'accusée s'approcher de la commode et prendre dans un petit pot de fantaisie une dose de cette poudre, dont une trainée resta sur le meuble.

Voilà, messieurs, ce qui se passait le 11 janvier; voilà comment avec une audace vraiment frénétique, l'accusée prodiguait à son mari des boissons empoisonnées et en faisait disparaître les vestiges. Cependant l'état de Laffarge empirait; cette nature forte et vigoureuse

— Bah! continua Pacault, comme s'il n'eût pas entendu cette exclamation, ce n'était plus le bon temps alors, et le guignon nous poursuivait en tout. Je ne tuai que le cheval; mais, pendant qu'on ramassait le cavalier, je me mis à l'eau, et ce ne fut qu'en arrivant à l'autre bord, et en montant sur la berge, que je sentis comme un coup dans le mollet et que j'entendis craquer l'os de ma jambe. Mais, de ce côté-là, nous étions parmi les nôtres; mon colonel était sauvé... Je l'espérais, du moins, et le reste m'était bien égal!

Pendant ce récit, que la comtesse écoutait d'un air de triomphe, le marquis avait plusieurs fois donné des signes d'impatience; mais il n'avait pu réussir à l'interrompre. Quand le narrateur eut terminé, il se leva, et se posant au milieu du salon de la façon la plus majestueuse:

— Monsieur Pacault, dit-il, vous n'êtes qu'un impertinent!

— Je comprends ça de votre part, dit Pacault avec le plus grand calme. Est-ce aussi l'avis de monsieur?

Le major n'était pas assez sot pour laisser paraître sa mauvaise humeur.

— Mon ami, dit-il, vous êtes un brave; mais on peut combattre ses ennemis sans les injurier. Toutes les nations doivent mutuellement s'estimer car toutes ont du courage....

— Fait exercice, mon officier! j'estime un Russe, un Prussien. Ils ont fait leur devoir comme nous avons fait le nôtre: ils étaient plus nombreux que nous, et ils en ont profité, tant mieux pour eux! Mais, mordieu! un militaire qui viole son serment, et passe à l'ennemi sur le champ de bataille, n'est pas digne de porter l'uniforme!... Voilà mon opinion.

— Insolent!... cria le major.

Mais la comtesse était déjà levée, et, s'avançant entre lui et Jean Pacault:

— Monsieur de Rosenthal, lui dit-elle à demi-voix, vous m'avez demandé tout à l'heure pourquoi je vous épouserais, vous, moins que tout autre!

— Eh bien! madame?

— Vous le savez maintenant. GUSTAVE HROUET

(Courrier Français.)

et il vaincu par un lâche attentat. Mlle Brun, effrayée des progrès de la maladie, raconta ce qu'elle avait vu; elle dit comment Mme Laffarge, pressée par ses questions sur l'espèce de poudre qu'elle avait prise dans le placard, avait rempli d'eau le vase dans lequel avait bu Laffarge et en avait avalé le contenu, comment elle avait été toute la nuit tourmentée de coliques. Laffarge ordonna de porter le lait de poule qui lui avait été présenté chez Eyssartier, pharmacien, à Uzerches. Ce pharmacien, sans affirmer l'empoisonnement, déclara que Laffarge ne devait prendre de boisson que des gens qui lui étaient complètement dévoués.

On appela le lendemain le médecin Lespinas. Celui-ci, à la vue de Laffarge, reconnut les traces d'empoisonnement; il administra aussitôt du peroxyde de fer.

Il y eut alors des larmes, des sanglots: la famille entière se groupa autour du malade pour réchauffer les dernières lueurs de l'existence. Marie Capelle entra dans l'appartement, causa spirituellement avec M. Lespinas, qu'elle remercia d'être venu au Glandier par un froid intense.

M. Lespinas se retira; il revint le soir; le mal avait fait d'immenses progrès; tous les symptômes d'une mort prochaine étaient évidents. Il administra cependant de nouveau du peroxyde de fer et alla se coucher. Le lendemain 14 Laffarge expira.

Les amis de Laffarge étaient là, l'un d'eux déclara que la maladie avait fait de si affreux ravages que le corps en avait été rapetissé et avait été rendu méconnaissable.

Ah! messieurs, quand à côté de ces faits, l'opinion du chimiste viendra vous montrer l'arsenic rendu à l'état de métal, cette femme pourra-t-elle se défendre, et cependant elle sera énergiquement défendue, car cette cause, que la division pourrait affaiblir, c'est concentrée dans les mains d'un homme puissant par sa parole et par son caractère, qui fait autorité par sa probité.

Je voudrais borner ici cet exposé, je voudrais n'être pas réduit à imprimer sur cette femme d'autres ignominies. Pourquoi, lorsqu'on lui a demandé compte de faits étranges à l'accusation d'empoisonnement, s'est-elle, par une fatalité que je ne puis comprendre, défendue par la calomnie?

Je veux parler de sa conduite dans l'affaire des diamants. Me Paillet présente des conclusions, qui ne sont pas admises, pour faire distraire de la liste des témoins à charge tous ceux appelés au sujet de l'affaire des diamants pour laquelle Mme Laffarge a été condamnée à Brives par défaut.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusée. Ce long interrogatoire soutenu constamment par Mme Laffarge avec autant de présence d'esprit que de sang-froid, semble avoir entièrement épuisé ses forces; dans les derniers moments de cette rude épreuve la voix lui a manqué à plusieurs reprises. Une sueur froide baignait son visage.

Elle a nié la plupart des faits qui lui sont imputés et a renouvelé du reste, mais d'une manière plus étendue, les réponses qu'elle avait faites à l'interrogatoire rapporté dans notre dernier numéro.

À l'audience du 4, on a commencé l'audition des témoins qui s'est continuée le 5. La fin de cette dernière audience a été marquée par un incident très-important pour Mme Laffarge.

Des experts chimistes commis par la cour, ont fait un rapport dont les conclusions sont: que ni dans l'estomac de M. Laffarge ni dans les liquides trouvés dans l'estomac, ni dans les matières vomies, il ne se rencontre pas un atome d'arsenic.

Cette déclaration des experts a produit sur l'auditoire la plus vive impression. Mme Laffarge a été en proie à la plus grande émotion. Des larmes se sont échappées de ses yeux; un sourire indéfinissable errait sur ses lèvres. Son défenseur a demandé qu'elle se retirât un instant; son beau-frère a été saisi d'une violente attaque de nerfs. L'agitation a été extrême. La cour a suspendu l'audience.

À la reprise de l'audience, M. l'avocat général a fait observer à la cour que les deux expertises, celle des chimistes de Brives et celle des chimistes de Limoges, étant contraires l'une à l'autre, il convenait de chercher de nouveaux éléments dans une troisième expérience qui sera décisive et d'appeler à cet effet d'autres chimistes.

Sur ses conclusions, la cour a rendu un arrêté par lequel elle a ordonné l'exhumation du cadavre de M. Laffarge, afin que de nouvelles expériences soient faites par les commissions d'experts qui ont déjà opéré, et auxquels seront adjoints deux nouveaux chimistes.

L'accusée, de retour dans sa prison, a été environnée de toute sa famille; elle a manifesté la joie la plus vive.

FAITS DIVERS.

— Plusieurs citoyens de Paris se sont plaints dans le National d'avoir été brutalement frappés par des agents de police, malgré qu'ils fussent inoffensifs.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris vient de condamner plusieurs jeunes gens prévenus de coalition, les uns à 2 ans de prison, les autres à 3 ans, tous à la surveillance de la haute police.

— Deux cents jeunes gens de Sarrelouis sont arrivés à Thionville, et ont demandé à la France de les enrôler sous ses drapeaux. Ainsi, sous la première impression produite en Allemagne par la révolution de juillet on voyait chaque jour un grand nombre de soldats abandonner les drapeaux des souverains allemands pour venir se ranger sous le drapeau tricolore; plus tard, l'élan de notre révolution ayant été modéré, ces émigrations devinrent plus rares; aujourd'hui elles recommencent, elles sont fréquentes et nombreuses comme aux plus beaux jours de 1830.

— Il a couru avant hier soir des bruits fort étranges au sujet du déploiement de forces qui avait eu lieu dans la journée. On disait qu'en faisant mettre ainsi toute la garnison et une partie de la garde nationale sur pied, M. Thiers avait la pensée qu'il pourrait s'en suivre des troubles fort graves qui lui permettraient de mettre Paris en état de siège et ce qui aurait pour premier résultat la suspension de la liberté de la presse, ce qui, dit-on, faciliterait beaucoup la solution honteuse qu'on prépare à la question d'Orient. On a répété ces bruits au foyer de l'Opéra où bien des gens assez inoffensifs déclaraient M. Thiers assez roué pour qu'on pût sans trop d'injustice lui prêter de semblables espérances.

— Le 12 août, une escadre turque, composée d'un vaisseau de ligne, deux frégates, et quelques corvettes se disposait à partir pour se joindre à la flotte britannique.

— On assure que les colonels ont reçu des ordres pour organiser les régiments sur le pied de guerre.

— On dit que de nombreuses promotions viennent d'avoir lieu dans les corps des différentes armes. Tous les emplois qui étaient restés vacants et ceux que les avancements ont fait vaquer, sont remplis. On porte à sept ou huit le nombre des sous-officiers qui, dans chaque régiment d'infanterie, ont été nommés officiers.

— On assure qu'une forte commande de balles de canon de marine pour grappes de raisin serait parvenue, ces jours derniers, du ministère aux forges d'Hayange.

On sait que ces balles, d'un calibre plus fort que celui des balles de fusils, sont en fer.

(Courrier de la Moselle.)

— Nous croyons pouvoir assurer que M. Berryer a reçu, il y a trois jours, une lettre du prince Louis Napoléon, qui lui proposait de se charger de sa défense. M. Berryer est arrivé aussitôt à Paris, et s'est rendu à la Conciergerie, où il a eu une première conférence avec le prince. Il en a eu une seconde de plus de deux heures aujourd'hui, et après être tombé d'accord avec son client sur les points principaux de la défense, pour laquelle le prince lui a laissé toute l'indépendance de son opinion, notre grand orateur a consenti à accepter la mission de confiance qui lui était offerte.

(Quotidienne.)

— On écrit de Saumur que l'école consignée et cent hommes prêts à monter à cheval, la garnison du château aussi consignée et le poste qui elle tient à la place plus que triplé, avaient pour objet de se tenir en garde contre l'explosion d'une conspiration carliste.

Le Courrier de Saumur, qui parle des bruits répandus à ce sujet, ne donne aucun renseignement; il dit seulement que ce pays est un de ceux qui se prêtent le plus difficilement aux intrigues des carlistes, un de ceux où ils rencontreraient le moins de chances favorables à la réussite de leurs projets.

VARIÉTÉS.

CHAPITRE INÉDIT

de maître Alcofribas Nasier.

Comment Panurge, en voulant aider à débarrasser un charriot, reçoit un grand coup de pied qui le rendit boyteux. Ce qui en advint.

Le bon Panurge s'en alloit, comme on a veu, devisant de bonnes choses qu'on n'escoutoyt gueres, disant des joyeusetes aux plus gentilles qu'il réjouissoit fort, beuant du bon quand il en auoyt, et qu'il n'estoyt point malade, ayant tousiours l'estomach ouvert comme la gibeciere d'ung aduoocat, preserant l'argent aux coups, iectant son lard aux chiens, mangeant le fond et le reuenu, assésuré qu'il n'estoyt de viure le lendemain, se moquant de tous, enfin, ne songeant à mal et éuitant les caphards et les meschans qu'il redoubloit fort, sur-tout dans ceste saison du mois d'Auguste où ilz sont très mal fesants.

Il arriua ainsi dans la capitale du payz des Escourgeaux, appelée Berillée du nom d'une petite riuiere qui tombe en cestuy endroit dans la Loyre. Les femmes y estoyent iolies et point bégueules, les hommes point sots, ce qui le surprint fort, car il auoyt custome de veoir le contraire par aultre payz qu'il cognoissoyt. Les femmes y auoyent en outre les talons courts, ce qui les exposoyt à des chustes fréquentes. Le mal si horrible, si espouuanteable que le dyable en auoyt paour et qu'on appelle faule d'argent, auquel il estoyt fort subiect de sa nature, ne s'y voyoit iamais. Aussi, il se sentit prendre d'une grande amitié pour ceste ville si playzante.

Me double, lecteur, que ne cuidez cette véridique histoire. Point ne m'en soucie. Si ne cuidez, allez y veoir. Si mal y pensez nest pour vous que le escris, cancrez, lie d'enfer. Arriere maslins; hors de mon soleil lousp-garous, moins ie vous prise qu'ung pect d'asne mort; que le dyable vous embrene jusqu'à la plante des cheveux, puissiez-vous ne vous eschauffer, en la saison ou cheute la neige, qu'à grands coups de baston; allez vous pendre pour voler le gain du bourel, le fouriray la corde.

Or, il y auoyt à l'arriuee de Panurge grande rumour en la cité. Pas plus ne mangeoyt les hommes que s'ilz eussent eu la goutte aux dents, les femmes, contre l'usage, refusoient d'escouter leurs amants, les chiens ne vouloyent plus de coups de piedz, les beueurs debueuoyent tempérants, les aduoocats, les larrons debueuoyent honnestes gens. Ce que voyant Panurge esbahy et estonné, s'encquit de la cause de tant de mal. A quoy lui fut respondu que les posches des Escourgeaux estant tousiours affligées du pléthore, ceest à-dire d'une maladie causée par une trop grande abondance d'escus, maladie très facheuse et gésante que n'auoyt iamais esprouuée Panurge, en raison du trou du dyable qu'il auoyt sous le nez et qui lui causoyt le mal contraire, les gens subtils auoyent imaginé de subtiliser ces escus, au moyen de pompes aspirantes, et que suivant ce qui se pratiquoit semblablement dans les quatre vingt cinq autres payz composant, avec celui des Escourgeaux, le noble royaume d'Astolie, le charriot attelé des vingt cinq chevaux fourniz par les quatre provinces de la contrée et portant les pompes susdictes, estoyt resté embourbé. Ce qu'oyant Panurge esmerueillé, et la gueule bée comme un brochet en l'aer, se transporta

en ycelle heure vers cestuy surprenant charriot. Il feut saisi incontinent de male raige de paour, à la vue de tant d'horrificques machines que portoyt le charriot. D'aucuns disent qu'elles venoyent de l'arsenal de Satan. A la proue, il y en auoyt de toutes couleurs d'enfer, des rouges, des noires, etc. etc. des droictes pour ce appelées directes, des plus petites appelées additionnelles, dont la moindre est beu la mer océane d'une gueulée et qui soubtiroyt chascun an, ne scais combien de cent mille escus et d'auantage, des posches des Escourgeaux, à ceste fin de les alléger, ce qui luy feut conjecturer qu'elle debuoyent estre au moins larges comme le bussard des filles du roy Danaüs.

Il luy feut même dict qu'il y en auoyt d'autres plus horribles à veoir encore, tortues comme la queue du dyable et appelées pour ce indirectes et qui ne se trouuoient point sur le charriot.

Or ça, mon ami, dit Panurge au conducteur appelé Roulland par les gens du lieu, (sans doute à cause de sa profession) et qui s'es-poulmonoyt, crioyt, geignoyt, et se lamentoyt, ne plus ne moins qu'une femme en mal d'enfant, se donnant à trauers tous les dyables, à tel point que les habitants en estoyent esplourés, onques n'ayant veu si piteuse chose. Dieu te garde de mal et la compaignie et te donne soit tousiours grande et bon vin pour la calmer, mais point ne faudray de te dire que tu te damnes bien à credité, de prendre tant de cure. Va, va, il vault mieux plourer moins et boyre d'auantage, en auras plus de profieit, mais pourquoy fais-tu usage de pareilles haridelles, dignes au plus de la peine de l'escorcheur, si ie en excepte quelques-unes que je voyz baisser l'oreille, comme honteuses d'estre en si mauuaise compaignie?

A quoy respondit Roulland, que ce estoyt la custome d'enuoyer, pour ceste besogne, tout ce qu'il y auoyt de pire dans les rebuts de tous, et que pour ces causes, n'en pouant mais, il les deloinait doucement, les auoyt, les falsoyt gueuleter et veaultre sur le pré, sans les molester, ni les gehéner et sans plus auancer que s'ilz eussent eu les jambes de laine et la teste de bois, d'où luy venoyt si grande facheurie qu'il en plouroyt comme un veau.

Panurge ouuroyt la bouche d'ung grand pied, entendant de pareilles raisons et prêt à tressaper hors les gonds de patience. — Mon très chier, dit-il, tu me créerois de toi, en entendement, opinion peu honorable, prends moy donc un fouet des plus nodeux, de la dextre, si n'es plus alerte de ta senestre, et le serrant plus que ne feroyt d'un fer rouge, fouaille-moy, du matin au soir, ces rosses poussives, forbes, et baueuses comme des pots à moutarde. Charge-le de coups comme un asne de bois, et ie maintiens jusques à pendaison, (exclusivement entends-tu bien) que tu verras de mirificques effets et que tu en auras grande joye et grand honneur.

— Que trente charretées de dyables l'emportent bien loing, cordien, respond Roulland, sot par nature, sot par bécarre, sot par bémol, de faire despendre le renom d'ung homme de bien de la vertu de pareille cavalerie! — Vous luez, le crois, dit Panurge. — Point, point, reprend Roulland, ce sont phrases cicéroniennes, à ceste fin d'orner mon langage, mais nombre toute ceste trouaille provinciale, en ha vingt-cinq bien completz, cauoir: d'abord six de la province Cosniq; dis-moy un peu, si les habitants, sans bien peu qui ont grand cuer ne les ont pas choisis au charnier de Clamart. Que fayre de ce petit brené, hurluberlu, goguelu guinguois, auoistre du Dozil de mirificque abondance, brimballant dans son harnois, comme un asne dans une grange, ha la fièvre bilieuse, ie crois, engendrée par les boussingues, boussinguaillies, boussinguois, qui luy causent transport en l'enten-

dement et le font bigler. Plus à propous seroyt de l'enuoyer se médiciner d'ellébore en Antycire qu'ici nous empeger. Je crois qu'il prend un coup de fouet pour un compliment.

« Viennent ensuite six de la province Yonnique. Trouberoyz-tu un marchand pour acheter d'aucuns pour un escu à la couronne, à moins qu'il ne feut rougné et de plomb? Vois-tu parmi iceux cestuy teigneux, roigneux, pelé, rétif, ne ayant plus dents en gueule, venu en droicture d'Asnoy; sur un chemin nouveau fait exprès pour luy; ha trente ans qu'il fait enraiger les Escourgeaux. Aduise encore un peu, ie l'en prie, ce tirelupin, faisant du grobis, clamant en cy, clamant en la, comme un aduoocat qui brait pour son auoyne, ou un asne qui playdoye pour un procez, (ce n'est feut ung).

« Des huit de la province de Berillée, sors en la moindre part et cherche un escorcheur qui voudra des aultres pour la peau.

« Espleuche les cinq de la province Montcause si tu en as le courage et dis moy si en ha deux qui valent d'auantage.

« Ne m'en voyz-tu pastout maigrabolisé et embureloqué? Par ma ma foy, ie te hay bien. Corbieu, quand ie y pense, ie me repete en malediction comme seroyt un paoure bobelineur hors de debtes.

— Tu rêves, paoure beuetteur, dit Panurge, ie l'affye et ne peult m'en faire, de ce que cognoissant la moindre vertu de tes bestes tu les traye on rebours de leur nature. Tu gaigneras fièvre de veau avec ta complaince, auant de faire un pas par ce moyen. Aux bons les bons, aux mauuais les mauuais, similia similibus, non contraria contrariis. Ay tousiours qui dire qu'aux chétives haridelles plus est nécessaire auoyne de postillon, c'est-à-dire, force coups de nerf bouuin qu'auoyne des champs. Fais donc ce que dis, et auras quintuple pilance. Tiens le d'ung gueux de Lien.

« Ce faisant Roulland, car cestoyt un conducteur docile et docte en moult choses, mais onque ne l'auoyt-on veu officier encore et ne le cognoissoyt-on; car l'office seult descouure l'homme et met en évidence ce qu'il y auoyt dans le labot, la catere générale se prit aussitôt à cheureter, à s'agiter et se mouuoir, comme vous voyez faire un asne, quand il a au cul une mouche qui le poinct, et le charriot feut esbranlé.

— Ha! ha! s'écria Panurge, tout va bien, courage enfants, nos restaillets escampent dehinc. Vous ayderay ie encore, la. Voulant pousser à la roue, il receut du teigneux d'Asnoy susdict un si grand coup de pied, qu'il s'en feut allé à toutes dyables, ce est-à-dire, droit dessous la selle percée de Proserpine, s'il eust esté atteint par aultre endroit plus près du cuer que la iambe, qui en feut cassée.

« De ce coup, se sentant tout désincornistibulé, Panurge se mit à uller comme un chien à qui on donne les estriviers en guise de curée. — Aye, aye, ie suis roupt, ce est finy de moy, disoyt-il quel mal auoyz-ye fait, pour m'auoyr ainsi rambouzevezanquomorguatazachaquevezinemasfressé? Roulland, mon amy, ie te en prie, cependant qu'ilz sont après, laisse les à bride allée courir à tous les dyables. Ie te feray boyre trois coups pour ung. Aye, aye, ie suis mort; pourtant me reserois la vie pour quelque bataille. Aye, aye, que la fièvre quartaine les conduise, ces rougnés de portions, et que M. grand saint Jacques nous saule de la peste et de leur retour. Ou ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou!

Roulland print alors le propous, lui remontra comment la voix publique alloyt toute estre consommée en moqueries sur son compte, ce qui le fiet faire incontinent, mais il en guarda rancune de papimane en son cuer.

A VENDRE PAR LICITATION,

En l'étude et par le ministère de M^e PAULTRE, notaire à Nevers.

LE 1^{er} OCTOBRE 1840,

UN DOMAINE, SIS A POGUES,

A un myriamètre de Nevers, sur la Route royale de Paris à Lyon.

CONSISTANT EN UN JOLI CHATEAU, composé d'un corps de bâtiment ancien et de deux pavillons neufs y attenant, élevés d'un premier étage avec mansardes au-dessus, situé en face de la place de Pougues, entre une cour d'honneur et un jardin anglais planté d'arbres et arbustes de toute espèce.

Le bâtiment du milieu et le pavillon du levant sent convenablement distribués en salle à manger avec office, salons, boudoir, salle de billard, cabinets et chambres à coucher, bien décorés et ornés de cheminées de marbre.

Des bâtiments de service sont placés près de la porte d'entrée.

Il est très-facile d'amener, presque sans dépense, des eaux dans le jardin.

L'emplacement occupé par les bâtiments, la cour et le jardin contient un hectare trente-cinq ares quatre-vingts centiares de superficie, et est entouré de murs neufs.

FERME DE THÉLEUR.

Cette FERME, située sur le chemin vicinal de grande communication de Pougues à Garchizy, à un kilomètre du Château, consiste en vastes bâtiments de logement et d'exploitation, contenant une vinée garnie de cuves cerclées en fer, et un pressoir garni de ses agrès; des étables et écuries, remises, granges et colombiers; un grand jardin-potager de plus de deux hectares, entouré de murs, et attenant aux bâtiments; une belle cour, traversée en toute saison ainsi que le jardin par un ruisseau qui un peu plus loin fait mouvoir un moulin.

Les bâtiments sont nouvellement construits et dans un état parfait ainsi que toutes leurs dépendances.

Cent un hectares quarante ares quarante-trois centiares d'excellentes TERRES LABOURABLES.

Quatorze hectares cinquante-un ares cinquante-huit centiares de PRÉ.

Six hectares soixante-sept ares quarante-quatre centiares de VIGNES.

Cinquante-un ares quatre-vingt-quatorze centiares de PATURES.

Et vingt-six hectares onze ares quarante centiares de BOIS.

Un MOULIN A EAU à une roue, alimenté par les eaux du ruisseau qui traverse la cour de la Ferme, et qui se réunissent dans un étang de vingt-sept ares quatre-vingt-dix-centiares; un petit Jardin en dépendant, et un Moulin à vent qui ne sert que dans les temps de sécheresse.

Ces deux Moulins sont garnis de leurs agrès.

Enfin quelques Bâtimens, avec jardin et chenevières, que l'on loue séparément.

Tous ces Biens, le Château excepté, ne forment qu'un seul gazon de la contenance de cent cinquante-deux hectares soixante-dix-neuf ares quatorze centiares.

De superbes plantations d'ormes, frênes et peupliers bordent les chemins, et entourent les différentes pièces de cette propriété.

Le Château et la Ferme sont actuellement libres, et l'acquéreur en entrera en jouissance de fait le jour même de l'Adjudication.

Cette Propriété a été estimée par experts nommés par Justice la somme de 215,141 f. 05 c.

S'adresser à Nevers, à M^e PAULTRE, notaire; à Reims, à M^{es} RICHARDOT, DOYEN et DESMAZES, avoués, et à M^e MARGUET, notaire;

à Paris, à M^e HALPHEN, notaire, rue Vivienne, N^o 10; à M^e OUTREBON, notaire, rue Saint-Honoré, N^o 354;

A AFFERMER

pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

LE DOMAINE DE CRAIGE,

Situé sur les communes de Magny et Chevenon.

Consistant en bâtiment d'habitation pour le laboureur et d'exploitation, verger, jardin, chenevière, cinquante hectares dix-sept ares soixante centiares de terres labourables sur la commune de Chevenon; quarante-six hectares cinquante-un ares quarante-un centiares sur celle de Magny; dix-huit hectares cinquante-sept ares, quarante centiares de prés et quatre ares 45 centiares semés en Luzerne, Trèfle, reygras et graine de foin.

On pourra joindre à ce domaine celui de GARREAU sur les mêmes communes de Magny et Chevenon, consistant en vingt-cinq hectares de terres labourables et cinq hectares de pré, le tout environ.

S'adresser pour les renseignements à M^e Paultre notaire à Nevers.

Etude de M^e DONJAN, notaire à Decize,

A VENDRE

A L'AMIABLE,

EN TOUT OU EN PARTIE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, situés au principal lieu de la commune de Saint Ouën :

1^o Une maison composée d'une Chambre à feu, cabinet et cave voûtée; au premier étage, chambre à feu et cabinet avec grenier au-dessus, Cour au-devant et Jardin par derrière, de la contenance de 12 ares 75 centiares.

2^o Une autre maison composée d'une Boutique, Grenier au-dessus, avec deux Ecuries attenant à cette Maison.

3^o Un Verger de la contenance de 12 ares 75 centiares.

4^o Une vigne de la contenance de 79 ares 18 centiares environ.

Et différents droits d'usage existant au profit de ces Propriétés.

L'on croit qu'il existe des mines de fer dans cette propriété.

S'adresser, pour visiter les biens, au

sieur Lamy coiffeur, demeurant à Decize, à qui ils appartiennent; et pour prendre connaissance des conditions, au même, et encore à M^e Donjan notaire à Decize.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE.—Beaugency, Beauvais, Bléré, Chartres, Douai, Gien, Melun, Rambouillet, Rozoy. BAISSÉ.—Arcis-sur-Aube, Clermont (Oise), Montargis, Montdidier, Orléans, Péronne, Reims, Tonnerre.

Marché de Sceaux Ju 7 sept. 1840.

Table with 5 columns: Marché, Vendus Paris, Vendus Envir., Prix par 125 k sur pied, Renton. Rows include Beufs, Vaches, Veaux, Moutons.

La sorte des bœufs est toujours médiocre, les meilleurs d'aujourd'hui se trouvent parmi les Nivernais, les Perrigordins et les Limousins, ils ont été peu demandés jusqu'à midi, les transactions jusqu'à cette heure ont été peu active, après cette heure la venue a repris de l'activité et s'est maintenue à un cours ferme et à peu près égal à celui du dernier marché de Poissy: la première qualité s'est vendue de 61 à 65 c. le 125 kil., 2e de 55 à 59, et la 3e de 51 à 54 c.

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE 1840.

Table with 3 columns: Value, Et. rom., Espagne act. Rows include 5 0/0, 4 1/2, 3 0/0, Oblig de P., Banque, Naples.

A Tortoni on a fait d'abord 76-75, puis 77-75 et de nouveau on a fait 76-25. Au parquet, le premier cours a été 77; et peu de temps après la rente était cotée à 77-30. Il y a eu alors une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la Bourse, et le dernier cours du parquet a été 76-50. Les variations survenues pendant cette baisse ont été peu importantes et les affaires presque nulles.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1^o q. 3-25, 2^o q. 3-10, 3^o q. 3. Mouture, id. 2-25, id. 2-10, id. 1-90. Orge, id. 0 id. 0-00, id. 0-00.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Septembre.

Table with 2 columns: Location, Duration. Rows include Dornecy, Clamecy, La Machine, Dornes, Saint-Amand, Larochemilay, Tannay, Pouilly, St-Pierre-le-Moutier, Suilly-la-Tour, Corbigny, Cervon, Champlemey, Châtillon, Luzy (2 jours), Saint-Brisson, Entrains, Luthenay-Uzeloup, Annay, Montceaux, Laché-Assars, Saint-Sulpice, Rouy, Amazy, Cosne (3 jours).

Le Directeur-Gérant, LAECHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.